Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051229PCOM-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du sept mai avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	R
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HAREL Jean-Pierre	*HOCHET Lyna*	L'ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Pauline BERTIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051229PCOM-DE

Délibération 2026.05.12.29
Participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique - année 2025-2026

Suite à la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2025, le coût à l'élève public 2024 s'élève comme suit :

- Maternelles = 1467,87€/enfant

- Elémentaires = 426,81€/enfant

La facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2025/2026 sera établie en juin 2026, au prorata du temps de scolarisation des élèves :

TABLEAU DES EFFECTIFS A L'ECOLE PUBLIQUE PAR COMMUNE DE RESIDENCE
pour l'année scolaire 2025/2026

FACTURE COÛT ELEVE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026			
VILLAMEE	nombre	coût	total
élémentaires	6	426,81 €	2 560,86 €
maternelles	2,4	1 467,87 €	3 522,89 €
Total	8,4		6 083,75 €
Poilley	nombre	coût	Total
élémentaires	2	426,81 €	853,62 €
maternelles		1 467,87 €	0,00 €
Total	2		853,62 €
Montjoie	nombre	coût	Total
élémentaires	1	426,81 €	426,81 €
maternelles	0	1 467,87 €	0,00 €
Total	1		426,81 €
Monthault	nombre	coût	Total
élémentaires	4	426,81 €	1 707,24 €
maternelles	2	1 467,87 €	2 935,74 €
Total	6		4 642,98 €
Mellé	nombre	coût	Total
élémentaires	7,8	426,81 €	3 329,12 €
maternelles	3,1	1 467,87 €	4 550,40 €
Total	10,9		7 879,52 €
Le Ferré	nombre	coût	Total
élémentaires	9	426,81 €	3 841,29 €
maternelles	5	1 467,87 €	7 339,35 €
Total	14		11 180,64 €
Total	42,3		31 067,31 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260512-2026051229PCOM-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***ADOPTE** la facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2025/2026, au prorata du temps de scolarisation des élèves comme ci-dessus.*

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

Rosi BORDET